



DOSSIER

ÉCREVISSE



NOTRE ÉCREVISSE INDIGÈNE FACE AUX ESPÈCES INTRODUITES

La faune des écrevisses en Belgique comporte essentiellement quatre espèces dont une seule espèce indigène, l'écrevisse à patte rouge (*Astacus astacus* L.). L'aire de répartition de cette espèce est centrée sur la Pologne, l'Union Soviétique et la Finlande et s'étend aux parties méridionales de la Scandinavie et à l'Europe centrale. En Europe occidentale et notamment en Belgique, elle se trouve à l'extrémité sud-ouest de cette aire. L'espèce semble menacée tant à l'intérieur de ce vaste territoire qu'à ses extrémités et, en Belgique, les peuplements apparaissent nettement plus limités qu'auparavant.

Une enquête réalisée en Belgique de 1982 à 1985 le démontre clairement. La répartition d'*Astacus astacus* se limite à quelques populations isolées et souvent clairsemées, rencontrées essentiellement en Région wallonne dans des cours d'eau propres de faible importance, dans des étangs de bonne qualité et dans certaines carrières. Le confinement des populations à l'extrémité amont des bassins hydrographiques, voire leur isolement du réseau, résulte à la fois de la dégradation du milieu aquatique et du développement de la maladie de la peste de l'écrevisse.

En ce qui concerne la dégradation du milieu, la règle générale selon laquelle la protection des milieux est la mieux à même de garantir le développement harmonieux des espèces reste d'application ici comme pour toute espèce.

Effectivement, l'écrevisse se montre très sensible à la qualité de l'eau et particulièrement à la qualité des berges et du substrat.

En ce qui concerne la peste de l'écrevisse, les connaissances très réduites sur l'origine de la maladie, son mode de transmission et sa dynamique en milieu naturel interdisent toute intervention autre que préventive. Des mesures telles que l'interdiction de l'importation d'espèces exotiques vivantes ou le contrôle des transports d'animaux au travers des bassins fluviaux pourraient prochainement être adoptées dans le cadre de l'Union européenne. Il est toutefois permis de se demander si cette dernière mesure permettra d'améliorer concrètement la situation sanitaire de nos cours d'eau à l'égard de la peste car le respect intégral de règlements sanitaires chez les organismes aquatiques vivants et le diagnostic de la peste chez l'écrevisse sont particulièrement difficiles.

Ces difficultés ne peuvent toutefois pas remettre en cause le bien-fondé de ces mesures ni celui du règlement adopté pour la capture et le déversement d'écrevisses dans les eaux publiques de la Région wallonne. Pour certains biotopes exempts d'écrevisses indigènes et pour lesquels des déversements d'écrevisses pourraient être préconisés, il importe, surtout en eaux libres, de repeupler avec des jeunes écrevisses indigènes issues si possible d'un élevage local dont l'état sanitaire pourra être contrôlé plus aisément qu'une quelconque fourniture. En ce qui concerne les populations résiduelles, il importe avant tout, d'éviter tout repeuplement en écrevisses, même avec l'espèce indigène.

PIERRE GERARD

STATION DE RECHERCHES FORESTIÈRES;
DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE
L'ENVIRONNEMENT

L'ÉCREVISSE À PATTES ROUGES (*ASTACUS ASTACUS*), CETTE MAL CONNUE !

Les écrevisses (Malacostracés décapodes), sont les plus gros crustacés rencontrés dans les cours d'eau, lacs et étangs d'Europe. Leur structure extérieure est constituée d'une carapace dure calcifiée, où l'on aperçoit une tête, un thorax, un abdomen et plusieurs paires de pattes: cinq thoraciques, dont la première s'est développée en fortes pinces et six abdominales beaucoup plus petites. Les organes respiratoires de l'écrevisse sont des branchies situées latéralement sous le bouclier thoracique.

En Belgique, seulement quatre espèces peuvent être rencontrées au sein des étangs et cours d'eau: *Astacus leptodactylus*, *Pacifastacus leniusculus* et *Orconectes limosus*, toutes trois introduites et l'espèce indigène *Astacus astacus*, actuellement en voie de disparition. Les facteurs de régression de cette espèce sont principalement la peste de l'écrevisse (due à un champignon, l'*Aphanomyces astaci*, qui peut décimer une population d'écrevisses en quelques jours seulement), les pollutions et les travaux d'aménagement des cours d'eau.

En général, les écrevisses apprécient les eaux propres, bien oxygénées, à pH de 7,0 à 8,5 et à teneur en calcaire suffisante pour permettre leur métabolisme calcique. En effet, ces crustacés sont obligés au cours de leur vie d'abandonner périodiquement leur ancienne carapace devenue trop petite, pour assurer leur croissance (8